



KPMG S.A.
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia
35768 Saint Grégoire

Association ASSIA Réseau UNA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
Association ASSIA Réseau UNA
Espace Brocéliande - 35171 Chartres de Bretagne

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Cooperative, une entité de
droit suisse.

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG S.A.
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia
35768 Saint Grégoire

Association ASSIA Réseau UNA

Espace Brocéliande - 35171 Chartres de Bretagne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale de l'Association ASSIA Réseau UNA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ASSIA Réseau UNA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 août 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Cooperative, une entité de
droit suisse.

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la fusion entre l'ASSIA Réseau UNA et les associations Aide à Domicile de Rennes et Domicile Action Pays de Fougères.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures

d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Grégoire, le 9 septembre 2020

KPMG S.A.



Thierry FOUCAUD



ASSIA RESAU UNA - BILAN CONSOLIDE SYNTHETIQUE

Période du 01/01/2019
 Au 31/12/2019
 Date de tirage : 6/9/20 à 10:07

Détail des postes	Valeurs Brutes	Amortissemnts et Provisions	Valeur Nettes	2018
Immobilisation Incorporelles	100 179,02	-80 521,49	19 657,53	21 711,14
<i>Frais d'établissement</i>	3 900,00	-84,50	3 815,50	0,00
<i>Cessions, brevets, licences</i>	91 705,40	-80 436,99	11 268,41	17 137,52
<i>Fonds commercial</i>	4 573,62	0,00	4 573,62	4 573,62
Immobilisation corporelles	2 704 061,70	-1 792 983,54	911 078,16	754 096,83
<i>Terrains</i>	19 684,00	0,00	19 684,00	0,00
<i>Constructions</i>	997 355,47	-487 488,35	509 867,12	446 594,77
<i>Instal. tech. mat. & out. Indust.</i>	563 330,14	-513 091,72	50 238,42	25 239,85
<i>Autres immo. Corporelles</i>	1 123 692,09	-792 403,47	331 288,62	282 262,21
Immobilisation Financières	389 469,64	0,00	389 469,64	40 164,93
<i>Autres titres immobilisés</i>	15,25	0,00	15,25	24 872,75
<i>Prêts</i>	377 705,69	0,00	377 705,69	5 376,18
<i>Aut.immo. financières</i>	11 748,70	0,00	11 748,70	9 916,00
ACTIF IMMOBILISE	3 193 710,36	-1 873 505,03	1 320 205,33	815 972,90
Créances d'exploitation	1 934 286,51	-17 236,41	1 917 050,10	1 588 423,08
<i>Clients et comptes rattachés</i>	1 543 404,96	-17 236,41	1 526 168,55	1 109 218,66
<i>Autres créances</i>	390 881,55	0,00	390 881,55	479 204,42
Disponibilités	5 995 778,40	0,00	5 995 778,40	4 220 114,31
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	997 850,08	0,00	997 850,08	1 094 331,52
<i>Disponibilités</i>	4 997 928,32	0,00	4 997 928,32	3 125 782,79
ACTIF CIRCULANT	7 930 064,91	-17 236,41	7 912 828,50	5 808 537,39
Comptes de régularisation	24 586,34	0,00	24 586,34	25 543,07
<i>Charges constatées d'avance</i>	24 586,34	0,00	24 586,34	25 543,07
<i>Charges à répartir/plus.exercices</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Primes de rembour. D'obligations</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DU BILAN ACTIF	11 148 361,61	-1 890 741,44	9 257 620,17	6 650 053,36



ASSIA RESAU UNA - BILAN CONSOLIDE SYNTHETIQUE

Période du 01/01/2019
Au 31/12/2019

Date de tirage : 6/9/20 à 10:07

Détail des postes			Valeur Nettes	2018
Fonds associatif ss droit de reprise			496 092,04	486 092,04
Subventions d'investissement			840 322,00	1 210 238,22
Autres réserves			2 561 355,31	1 880 726,45
Report à nouveau			-53 078,86	-40 600,32
Résultat s/s contrôle financeur			44 682,48	48 081,44
Résultat de l'exercice			536 966,08	136 913,62
Subventions d'investissement			19 314,60	3 765,95
Provisions réglementées			0,00	0,00
FONDS ASSOCIATIFS			4 445 653,65	3 725 217,40
Provisions pour risques			46 937,93	29 339,70
Provisions pour charges			667 677,15	509 443,32
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			714 615,08	538 783,02
<i>Sur subventions de fonctionnement</i>			<i>201 884,90</i>	<i>155 925,00</i>
FONDS DEDIES			201 884,90	155 925,00
Emprunts et dettes assimilées			93 137,00	162 999,79
<i>Emprunts & dettes aup. Établ. fin</i>			<i>5 500,00</i>	<i>78 550,16</i>
<i>Emprunt et dettes financ. divers</i>			<i>87 637,00</i>	<i>84 449,63</i>
Avanc. & aptes recus/com en cours			893,01	1 380,00
Dettes fourniss. & cptes rattachés			377 751,82	283 697,64
Dettes fiscales et sociales			2 410 898,54	1 609 138,93
Autres dettes			142 075,86	146 627,39
DETTES			3 024 756,23	2 203 843,75
Disponibilités			760 477,41	
Comptes de régularisation			110 232,90	26 284,19
TOTAL DU BILAN PASSIF			9 257 620,17	6 650 053,36



Compte de résultat

ASSIA RESEAU UNA - CONSOLIDE

Période du 01/01/2019
 Au 31/12/2019
 Date de tirage : 6/9/20 à 11:55

Détail des postes	Valeur Nettes	2018
PRODUIT D'EXPLOITATION		
<i>Montant net Chiffre d'affaires</i>	15 646 994,67	14 455 173,16
Prestations de services	15 646 994,67	14 455 173,16
<i>Autres produits d'exploitation</i>	1 587 649,69	776 727,40
<i>Subventions d'exploitation</i>	1 162 931,11	428 841,25
<i>Reprise/prov. & transferts charges</i>	346 595,57	232 804,66
<i>Autres produits</i>	78 123,01	115 081,49
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	17 234 644,36	15 231 900,56
CHARGES D'EXPLOITATION		
<i>Cons.de l'exercices en prov.tiers</i>	- 3 290 135,10	- 2 800 754,94
<i>Achats autres approvis</i>	- 1 288,15	- 172 693,93
<i>Autres achats & charges externes</i>	- 3 288 846,95	- 2 628 061,01
<i>Impots, taxes & vers.assimilés</i>	- 912 943,65	- 562 179,35
Impots, taxes & vers. Assimilés	- 912 943,65	- 562 179,35
<i>Charges de personnel</i>	- 12 402 125,24	- 11 485 258,98
<i>Salaires et traitements</i>	- 9 566 800,05	- 8 289 303,69
<i>Charges sociales</i>	- 2 841 497,04	- 3 204 049,75
<i>Autres charges de personnel</i>	6 171,85	8 094,46
<i>Dotations aux amortis. & provisions</i>	- 327 640,20	- 241 923,24
<i>Amort. Sur immobilisations</i>	- 147 860,28	- 162 290,69
<i>Provis.sur immobilisations</i>	-	-
<i>Provis. Sur actif circulant</i>	-	-
<i>Amort.pour risque et charges</i>	- 179 779,92	- 79 632,55
<i>Autres charges</i>	- 33 602,05	- 24 179,65
Autres charges	- 33 602,05	- 24 179,65
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	- 16 966 446,24	- 15 114 296,16
RESULTAT D'EXPLOITATION	268 198,12	117 604,40
PRODUITS FINANCIERS	10 596,07	27 041,19
<i>D'autres valeurs mobil.& créances</i>	-	-
<i>Autres intérêts et produits assim.</i>	10 596,07	27 041,19
<i>Reprise/provis. & transf. Charges</i>	-	-
<i>Différ. Positives de change</i>	-	-
CHARGES FINANCIERES	- 193,11	- 421,73

<i>Dot. Aux amort.& aux provisions</i>	-	-
<i>Interetset charges assimilées</i>	- 193,11	- 421,73
<i>Differences négatives de change</i>	-	-
<i>Charges nettes/cess. Mob. De plac.</i>	-	-
<i>Prod. Nets/cess. Val. Mobil.plac.</i>	-	-
RESULTAT FINANCIER	10 402,96	26 619,46
RESULTAT COURANT	278 601,08	144 223,86
PRODUIT EXCEPTIONNELS	328 945,05	170 405,56
<i>Sur opérations de gestion</i>	326 185,36	155 864,19
<i>Sur opér. de capital,cess. Actifs</i>	-	-
<i>Reprises/prov. & transf. de charges</i>	2 759,69	14 541,37
<i>Autres opér. De capital</i>	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	- 51 233,05	- 74 666,95
<i>Sur opérations de gestion</i>	- 50 983,05	- 50 453,00
<i>Sur opération en capital</i>	- 250,00	- 24 213,95
<i>Dotation aux amort.& provis,</i>	-	-
RESULTAT EXEPTIONNEL	277 712,00	95 738,61
IMPOTS SUR LES BENEFICES	- 1 101,00	- 2 221,85
<i>Impots sur les dividendes</i>	- 1 101,00	- 2 221,85
SOLDE INTERMEDIAIRE	555 212,08	237 740,62
<i>+ Report ressources non utilisées</i>	36 675,00	19 670,00
<i>- Engagement à réaliser sur ressources affectées</i>	- 54 921,00	- 120 497,00
EXEDENT OU DEFICIT	536 966,08	136 913,63

Présentation des comptes de l'exercice 2019

SOMMAIRE

PRESENTATION

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES
 - 2.1- DEROGATION AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES
 - 2.2- APPLICATION DES PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX
3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT
 - 3.1- ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE – VALEURS BRUTES
 - 3.2- ETAT DES AMORTISSEMENTS
 - 3.3- DUREE ET TAUX DES AMORTISSEMENTS
 - 3.4- ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES
 - 3.5- ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR
 - 3.6- ETAT DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE
 - 3.7- VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT
 - 3.8- ETAT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
 - 3.9- ETAT DES CHARGES A PAYER
 - 3.10- ETAT DES ECHEANCES DES DETTES
 - 3.11- FONDS ASSOCIATIFS
 - 3.12- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
 - 3.13- FONDS DEDIES
 - 3.14- PROVISIONS POUR INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE
 - 3.15- DOTATIONS D'ACTIVITE
 - 3.16- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
 - 3.17- TRANSFERTS DE CHARGES
 - 3.18- REMUNERATION DU PRESIDENT
 - 3.19- EFFECTIFS
 - 3.20- ENGAGEMENTS HORS BILAN

PRESENTATION

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat (art. 9, al. 1 du Code de Commerce).

Ce bilan présente un total de 9 257 620.17€. Le compte de résultat dégage à la date de clôture de l'exercice un bénéfice de 536 966 € :

Résultat comptable du siège	- 12 520
Résultat comptable du SAAD	73 495
Résultat comptable du SSIAD	287 861
Résultat comptable du CSI	- 64 966
Résultat comptable de l'EHPAD	- 61 941
Résultat comptable du Foyer de Vie	- 3 085
Résultat comptable de l'Animation Prévention	- 47 649
Résultat comptable de l'Association	365 771
	536 966

L'exercice clos a eu une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'Association a connu les faits caractéristiques suivants au cours de l'année :

1/ 2019 a été l'année de préparation des fusions avec DAPF et l'ADR. Comptablement ces 2 établissements ont été intégrés au résultat présenté au 31/12/2019

2/ 2019 est la première année pleine où la conclusion des CPOM a permis d'avoir une activité couverte sur 12 mois. Les excédents dégagés par ces activités ont contribué au résultat comptable positifs

Correction d'erreurs :

En 2019, Assia a changé la méthode de comptabilisation de l'effort construction. Assia verse sous forme de prêt à 20 ans le montant relatif à la cotisation du 1% logement. Ces montants sont récupérables 20 ans après l'année de versement. Assia enregistre en charge la dépense de l'année et en produit le prêt remboursé de l'année N-20. La récupération de l'ensemble des sommes versées depuis 10 ans a généré un produit exceptionnel de 302 k€, la contrepartie est un compte de bilan (compte 274)

Evènements post clotures :

Pendant la période de confinement en ce début d'année 2020 les services comptables et facturation ont été suspendu. Nos financeurs nous ont accordé un délai supplémentaire de dépôts des comptes administratifs initialement programmé le 30 avril, ils ont été repoussé au 31 Aout. Toutefois cela n'a pas remise en cause la continuité d'exploitation de l'association

Aucun événement significatif n'est intervenu entre la date d'établissement de ces comptes annuels et leur date d'arrêté par le Conseil d'Administration.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. DEROGATIONS AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES

(C. com., art. 9, al. 6)

Aucune dérogation aux prescriptions comptables ne justifiait d'être utilisée et n'a donc été faite.

2.2. APPLICATION DES PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

221 - Cadre légal et réglementaire

Les comptes annuels de l'Association ont été établis :

- suivant les principes généraux du plan comptable général de 1999 (règlement 2014-03 de ANC) et des dispositions spécifiques relatives aux associations et fondations (règlement 99-01 du CRC) ;
- conformément à l'avis CNC n° 2007-05 du 4 mai 2007, relatif aux règles comptables applicables aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux.

222 - Enregistrement des opérations de l'exercice

Les opérations de l'Association ont été enregistrées selon le critère des créances acquises et des dettes contractées au cours de l'exercice et non selon le système des dépenses réglées et des recettes encaissées. Cette procédure d'enregistrement comptable en créances et dettes permet de mieux appréhender les flux économiques et l'activité réelle de l'Association.

223 - Conventions comptables générales

Elles ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence comptable d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3.1. ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE - VALEURS BRUTES

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-4°)

	<i>Début exercice</i>	<i>Augmentation exercice ASSIA</i>	<i>Augmentation exercice DAPF</i>	<i>Augmentation exercice ADR</i>	<i>Diminution exercice ASSIA</i>	<i>Diminution exercice DAPF</i>	<i>Diminution exercice ADR</i>	<i>Fin exercice</i>
Immobilisations incorporelles	65 861	15 955	18 364					100 179
Immobilisations corporelles	2 365 767	272 596	28 786	68 370	6 476	19 277	5 705	2 704 062
Immobilisations financières	40 164	340 566	35 097		26 358			389 470
Total général	2 471 792	629 117	82 246	68 370	32 833	19 277	5 705	3 193 710

⇒ Les immobilisations sont comptabilisées au coût réel d'acquisition. En ce qui concerne les immobilisations financières, si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur historique, une dépréciation est constatée.

3.2. ETAT DES AMORTISSEMENTS

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 – article 24-4°)

	<i>Début exercice</i>	<i>Dotations exercice ASSIA</i>	<i>Dotations exercice DAPF</i>	<i>Dotations exercice ADR</i>	<i>Sorties exercice ASSIA</i>	<i>Sorties exercice DAPF</i>	<i>Sorties exercice ADR</i>	<i>Fin exercice</i>
Immobilisations incorporelles	36 527,40	51 521,84	18 363,64	250,00	19 619,39		6 522,00	80 521,49
Immobilisations corporelles	1 619 293,31	174 832,49	27 550,54	5 253,00	6 475,62	19 476,18	7 994,00	1 792 983,54
Total général	1 655 820,71	226 354,33	45 914,18	5 503,00	26 095,01	19 476,18	14 516,00	1 873 505,03

3.3. DUREE ET TAUX DES AMORTISSEMENTS

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 – article 24-2°)

Les immobilisations sont amorties, selon le mode linéaire en fonction des durées probables d'utilisation :

- Construction 1 à 30 ans
- Matériel 3 à 10 ans
- Agencements 8 à 30 ans
- Matériel de bureau et mobilier 3 à 10 ans
- Siège social au prorata de l'amortissement de l'emprunt (25 ans)
- Logiciel 1 à 5 ans
- Matériel de cuisine 3 à 12 ans
- Matériel de blanchisserie 5 à 12 ans
- Matériel d'hébergement 3 à 10 ans
- Matériel de soins 3 à 10 ans
- Matériel de transport 3 à 10 ans

3.4. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 – article 24-7°)

Actif circulant	<i>Montant brut</i>	<i>Dont à un an au plus</i>	<i>Dont à plus d'un an</i>
Créances	3 336 065	3 336 065	
Charges constatées d'avance	24 586	24 586	
Total général	3 360 652	3 360 652	-

3.5. ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

Subventions / Recettes pour ateliers / CPAM	149 543,00
Mandat de gestion + fusions	100 569,00
CPAM / AGRR	76 678,00
FORMATION	24 630,00
Autres	36 320,00
Total	387 740,00

3.6. ETAT DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

- ARS CNR	91 500
- ASP aide a l'emploi	4 732
- AGRR	1 490
- CPAM	12 510
Total	110 233

3.7. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

- Montant au 31 décembre 2019 997 850.08 K€

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Si leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût historique, une dépréciation est constatée.

3.8. ETAT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Contrat de maintenance	16 998,03
Abonnement	3 618,68
Autres	4 969,63
Total	25 586,34

3.9. ETAT DES CHARGES A PAYER

- Factures non parvenues	129 245 €
--------------------------	-----------

3.10. ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 – article 24-7°)

	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	5 500,00	5 500,00		
Autres dettes financières	87 637,00	87 637,00		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	377 751,82	377 751,82		
Dettes fiscales et sociales	2 410 898,54	2 410 898,54		
Autres dettes	1 561 090,92	1 561 090,92		
Produits constatés d'avance	110 232,90	110 232,90		
Total général	4 553 111,18	4 553 111,18		-

3.11. FONDS ASSOCIATIFS

	31/12/2018	Mouvements 2019	31/12/2019
Valeur du patrimoine intégré	486 092,04	10 000,00	496 092,04
Subventions d'investissement (1)	1 210 238,00	- 369 916,00	840 322,00
Réserves	1 880 726,45	680 628,86	2 561 355,31
Report à nouveau	- 40 600,00	- 12 478,86	- 53 078,86
Résultat s/s contrôle financeur	48 081,00	- 3 398,52	44 682,48
Résultat exercice 2018	136 913,00	- 136 913,00	
Résultat exercice 2019		536 966,08	536 966,08
Subvention d'investissement (2)	3 766,00	15 548,60	19 314,60
Total général	3 725 216,49	720 437,16	4 445 653,65

(1) Les subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables par l'association sont comptabilisées dans les fonds associatifs.

(2) Les subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par l'association sont comptabilisées en subvention d'investissement et sont reprises au compte de résultat au rythme des amortissements des biens correspondants.

Au 31/12/2019, les subventions d'investissement intégrées aux fonds associatifs s'élèvent à 840 K€ et se décomposent de la manière suivante :

EHPAD - MG 35	20 000,00	Avant 2014
IRCEM (ancien compte 102644)	16 569,00	Avant 2014
IRMV/NOVALIS (ancien compte 102645)	33 138,00	Avant 2014
UGRR (ancien compte 102646)	66 276,00	Avant 2014
MEDERIC (ancien compte 102647)	99 414,00	Avant 2014
CPAM/ARRCO (ancien compte 102648)	16 569,00	Avant 2014
RSI BRETAGNE (ancien compte 102649)	76 250,00	Avant 2014
ABELIO (ancien compte 102650)	49 707,00	Avant 2014
UGRC (ancien compte 102651)	16 569,00	Avant 2014
CRCCA (ancien compte 102652)	82 845,00	Avant 2014
AG2R ARRCO (ancien compte 102658)	50 812,00	2014
REUNICA (ancien compte 102657)	50 812,00	2014
MALAKOFF MEDERIC (ancien compte 102655)	76 218,00	2014
HUMANIS ARRCO (ancien compte 1026585)	76 218,00	2015
La Plumelière (Foyer de Vie)	87 000,00	2013
La Plumelière (Foyer de Vie)	22 000,00	2015

3.12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 – article 24-2 et 26-16°)

Elles se décomposent ainsi :

	31/12/2018	Mouvement	31/12/2019
Provision IFC (1)	509 443	158 234	667 677
Provision (2)	29 340	17 598	46 938
Total général	538 783	175 832	714 615

(1) Provision IFC : détail en 3.14

(2) Provision litiges CPAM et CDF

3.13. FONDS DEDIES

Total au 31/12/18	155 925
Mouvements 2019	45 960
Total au 31/12/19	201 885

3.14. PROVISION POUR INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

La provision pour indemnités de fin de carrière a été réalisée pour la première fois en 2002. Cette provision a été inscrite au passif du bilan en 2010 et sa gestion a pour partie été confiée à un organisme de gestion spécialisée (AG2R – La Mondiale).

Au 31 décembre 2019, le passif social s'élève à 687 139 €. La provision a fait l'objet d'un calcul d'actualisation au taux de Bloomberg. A compter de l'exercice clos au 31 décembre 2016, le taux utilisé est le taux moyen glissant sur les 4 dernières années.

Le calcul a été effectué pour l'ensemble des salariés en fonction des données suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Mode de départ : volontaire
- Evolution annuelle des salaires : 2.00% constant
- Taux d'actualisation net : 1.50%
- Taux de rotation aide à domicile (turn over) : moyen
- Charges sociales patronales : 40.00%

Au 31 décembre 2019, la couverture du passif social se gère à 2 niveaux :

- en interne : provisions de 667 677€ dans le compte 1530000 « Provisions pour IFC »
- en externe : 19 462 € placée auprès de AG2R – La Mondiale, dans le cadre d'un contrat spécifique IF

3.15. DOTATIONS D'ACTIVITE

	2016	2017	2018	2019
Service de soins infirmiers à domicile	2 558 500	2 498 600	3 254 943	3 842 449,69
Service famille	603 400	668 100	685 143	988 981
EHPAD* Forfait Soins	1 191 500	1 174 600	1 195 751	1 270 896,19
EHPAD* APA	423 300	449 000	441 579	444 593,21
Total général	4 776 700	4 790 300	5 577 416	6 546 920

(*) Résidence de la Budorais et SHT la Plumelière

3.16. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

	2017	2018	2019
Participations des communes	20 400	20 802	19 381
Centre de santé infirmier - CPAM	90 200	101 217	103 267
Accueil de jour	62 900	63 200	63 540
Subvention CD LA SOURCE	36 000	40 000	37 000
Conférence des financeurs	-		102 688
Subventions EMASAD	27 000	40 000	40 000
Autres subventions	87 800	163 622	1 505
Total général	324 300	428 841	367 381

3.17. TRANSFERTS DE CHARGES

Formation	71 032,00
Assurance	5 450,00
Asp	16 328,00
Refacturation autres établissements	182 026,00
Autres	5 102,00
Total	279 938,00

3.18. REMUNERATION DU PRESIDENT

La rémunération mensuelle du Président est de 913 € brut par mois

3.19. EFFECTIFS

(salariés inscrits à l'effectif au 31/12, quelle que soit la nature du contrat)

	2018	2019
Cadres	15	19
Agents de maîtrise et employés	464	487
Total salariés inscrits au 31/12	479	506
ETP au sens de l'article L.1111.2 du code du travail	363.55	419.12

3.20. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

- Locations financières véhicules CREDIPAR 20 691 €
- Réservation de 30 lits en faveur de la MSA (2), CANCAVA (2), IRCCEM (1), MG 35 (2), ORGANIC (5), IRMV (2), MEDERIC (6), IONIS (3), CPM(1), UGRC(1), CAMARCA(4), CRCCA(1) à la Budorais pm